

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Philippe de Rougemont, Yves Herren, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Omar Azzabi, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Dalya Mitri Davidshofer, Rémy Burri, Alia Meyer et Brigitte Studer: «Pour la création d'un espace à vocation socio-culturelle et environnementale au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 18 mai 2021. La commission s'est réunie le 2 septembre et le 18 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné, et le 25 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni. Les notes des séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Rappelant:

- la motion M-1352 «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» reconnue urgente à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2019 et renvoyée à sa commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement le projet d'ouverture d'une structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex;
- la motion M-1515 «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» du 3 mars 2020 par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager les pourparlers avec l'Etat en vue d'obtenir que le bâtiment habitable de la ferme puisse être transformé en maison de quartier;
- la pétition P-425 «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» signée par 122 personnes et adressée au Conseil municipal le 8 juin 2020 par l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG).

Considérant:

- le manque avéré d'un espace à vocation socio-culturelle et environnementale dans le quartier du Petit-Saconnex;

- que plus de 15% de la population de la Ville habite au Petit-Saconnex avec une densification récente et continue;
- la nécessité pressante de répondre aux défis socio-culturels et environnementaux et de bien accompagner le développement du Petit-Saconnex en particulier en raison de la grande diversité des habitant-e-s (nationalités, professions, origines sociales) et de leur âge (familles avec des enfants et adolescents, Maison de retraite du Petit-Saconnex);
- le besoin exprimé depuis plus d’une dizaine d’années par les habitants du Petit-Saconnex, les associations et les partis politiques d’une structure publique pour consolider la cohésion sociale, dont encore une pétition transmise à la présidente du Conseil municipal le 8 juin 2020 signées par plus d’une centaine d’habitants;
- l’engagement pris par la Ville de Genève qu’un projet socio-culturel soit développé à l’horizon 2020 au Petit-Saconnex;
- l’existence d’une habitation libre de 300 m² appartenant à l’Etat de Genève dans une aile de la ferme de Budé répondant parfaitement aux exigences d’un espace socio-culturel et environnemental, soit un lieu d’information, de rencontres conviviales, d’apprentissage, de formations, d’échanges culturels, d’activités sportives et de détente, d’organisation d’événements publics et de lieux de convergences pour les associations locales;
- l’existence de nombreux espaces sous-utilisés ou non utilisés sur la ferme de Budé (couvert à l’arrière de la ferme, comble en haut de l’espace dédié au marché, aile gauche de la ferme), offrant la possibilité à toutes les parties prenantes de développer leurs activités (Ma-Terre, Sàrl de l’épicerie/maraîchage);
- la localisation stratégique de cette habitation pour le bénéfice de toutes et tous:
 - 1) au centre du village permettant un accès facile à tous;
 - 2) à côté du collège de Budé;
 - 3) entre les trois écoles primaires de Budé, Genêts et Crêts;
 - 4) facilement accessible pour la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- le cadre tranquille de cette habitation à côté d’un parc et d’une cour de ferme permettant d’avoir des rencontres conviviales en plein air sans déranger les voisins;
- la possibilité de développer dans cette habitation des activités répondant aux attentes culturelles, sociales et environnementales du Petit-Saconnex (voir la plaquette de l’AHPTSG / www.ahptsg.ch);
- la possibilité d’établir des synergies entre les activités de cette habitation et celles déjà présentes sur le domaine de Budé comme avec l’entreprise gérant le marché de la ferme de Budé et la Maison de l’alimentation Ma-Terre;

- la difficulté, voire l'impossibilité de trouver un autre emplacement sur le Petit-Saconnex pour développer un tel espace socio-culturel et environnemental qui s'inscrit pleinement dans les attentes de la population notamment dans la vision d'un «monde d'après»;
- la nécessité de développer à Genève de nouveaux espaces permettant de développer des synergies avec les actions en cours pour relever les défis de la transition écologique, notamment l'urgence climatique, la justice sociale, la préservation de la biodiversité, l'accès à une meilleure alimentation privilégiant les circuits courts, la lutte contre les épidémies et les pandémies, le développement d'une plus grande cohésion sociale, la préservation de notre patrimoine culturel et naturel ainsi que les défis de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination sans oublier les efforts pour faciliter une meilleure transition numérique;
- la nécessité de développer l'agriculture urbaine au bénéfice de la population, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - d'étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment ou une partie de bâtiment, en particulier le bâtiment habitable, de la ferme de Budé pour être transformé en un espace socio-culturel et environnemental d'un type nouveau répondant aux intérêts généraux supérieurs de toute la collectivité;
 - d'engager les négociations avec l'Etat pour établir un espace socio-culturel et environnemental au cœur du Petit-Saconnex pour le bien de la collectivité, incluant les discussions sur les bâtiments de la ferme de Budé;
 - d'aider au maintien et à l'extension des activités agricoles sur le domaine de la ferme de Budé, en particulier par l'extension des surfaces exploitées.

Séance du 2 septembre 2021

Audition de M. Denis Ruyschaert, motionnaire

M. Ruyschaert explique que la création d'un espace à vocation socio-culturelle et environnementale sur le domaine de Budé tire son attrait du contexte historique du quartier. La commune du Petit-Saconnex a été intégrée à la VdG en 1931. Cette commune a un cœur, la place, et comporte une grande bâtisse énorme, le domaine de Budé, qui avait des domaines agricoles importants mais a subi l'urbanisation rapide et anachronique du secteur et a perdu ces terres au profit de logements. Ce secteur est devenu un quartier-dortoir et la densification a encore lieu actuellement sans vision d'ensemble de la zone. Par conséquent, différentes crises se sont développées: une augmentation de 15% de la population, une grande diversité socio-culturelle et générationnelle, une surpopulation scolaire, une déprédation des infrastructures scolaires en soirée (il est demandé de

nettoyer le préau de l'école tous les lundis matin pour enlever des seringues) et un rétrécissement de l'espace de la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS). Il y a donc un manque d'espace à vocation socio-culturelle et environnementale qui permettrait de se rassembler, de créer une identité et de créer l'histoire. La population refuse tout projet de densification ou de changement qui émane de la Ville (PLQ Budé, Tourelle, Cité de la musique). Il y a donc une demande claire de consolider la cohésion sociale, notamment au travers de la pétition du 8 juin 2020. La ferme de Budé représente la dernière chance de réaliser un tel projet grâce à ses cinq bâtiments, la cour avec sa fontaine et à un projet de couvert doté d'une cuisine:

- la maison principale appartient au Canton mais ne répond plus aux normes de sécurité. Par ailleurs le parc autour des bâtiments n'est fréquenté presque que par des propriétaires de chiens, les autres utilisateurs étant terrorisés;
- l'habitation de la ferme appartient au Canton et vient de voir son locataire partir. Dix pièces, cinq caves et un grenier sont donc disponibles sur plus de 560 m². Ce bâtiment est situé idéalement, au calme, pour développer différentes activités pour tous les publics;
- l'ancien pressoir appartient à la Ville et se trouve à côté de l'école de Budé. Il est très peu utilisé (deux salles de cours) et fait l'objet d'un projet de cantine scolaire;
- mais sur l'ensemble il serait plus intéressant d'y faire une cantine scolaire le midi qui deviendrait un restaurant en soirée;
- l'ancienne écurie appartient au Canton et est occupée par la SARL «ferme de Budé». Le premier étage est utilisé par l'association liée au marché de la ferme et a été rénové pour 1 million de francs. Le second n'est pas du tout utilisé;
- la maison des saisonniers appartient au Canton et a vu sa toiture rénovée mais pas son intérieur, elle n'est pas utilisable facilement. C'est la SARL qui l'utilise aussi;
- enfin, le couvert est en cours d'enquête publique par le Canton.

De plus, ces éléments font partie d'un site protégé. Il y a par ailleurs une cour en piètre état où les gens viennent en voiture faire leur marché et une fontaine aussi en piètre état qu'il faudrait rénover.

En définitive, depuis que l'Etat a repris cette ferme, son état se dégrade et la gestion du domaine est incohérente. La plupart des locaux sont sous-occupés, l'attribution des usages a été faite au coup par coup en fonction du département de tutelle ou de vellétés politiques ad hoc. Finalement, il y a une dégradation du patrimoine qui représente un gâchis financier, notamment à cause des rénovations partielles qui n'ont pas de sens. Il faudrait selon lui développer une vision globale sur l'utilisation du domaine et au bénéfice de la population du Petit-Saconnex en

concertant les acteurs de tous bords. Pour cela il faut étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment ou une partie du bâtiment habitable, ce qui serait la solution la plus simple pour le transformer en espace socio-culturel et environnemental. Ainsi que négocier avec l'Etat pour créer cet espace et penser à la logique future de l'agriculture urbaine, proche des gens, au vu de ce qui se prépare avec le changement climatique et la raréfaction des terres agricoles. Il suggère enfin de fermer l'accès au domaine aux voitures, de rénover la fontaine et la cour, de mieux utiliser le parc et enfin d'assurer la mobilité réduite entre la MRPS, la place du Petit-Sacconnex et le domaine.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qui est advenu de la pétition évoquée.

M. Ruyschaert répond qu'elle est passée à la commission des pétitions qui l'a acceptée et qu'elle est arrivée au Conseil administratif. Il n'a cependant pas suivi son traitement dans le détail.

Une commissaire répond que M^{me} Kitsos a clairement dit qu'elle n'entretrait pas en matière car tous les bâtiments appartiennent à l'Etat sauf un. L'Etat a par ailleurs affirmé ne pas être vendeur. Au vu de ces informations, elle ne voit pas l'intérêt de maintenir cette motion ni quelles sont les possibilités. La Ville a déjà demandé le rachat, l'Etat a refusé. Elle ajoute qu'un projet sera déposé le 5 octobre pour une maison de quartier au Petit-Sacconnex et qu'il ne concerne pas la ferme de Budé.

M. Ruyschaert répond qu'il y a plusieurs sujets et enjeux. Mais l'objet qui appartient à la Ville peut voir un projet être développé. Pour les quatre autres objets, le fait que l'Etat affirme ne pas vouloir vendre vise à faire monter les enchères. C'est au Conseil municipal de voir s'il se satisfait de cet argument, lui-même n'est pas d'accord avec cette analyse. Cette motion demande à la CCSJ d'engager des discussions afin d'obtenir des arguments clairs. Par ailleurs, une invite vise à aider le développement agricole, ce qui est un sujet sérieux. Une autre invite vise uniquement à supprimer l'accès aux voitures. Il estime donc que la CCSJ doit travailler cette motion sous tous ses aspects.

Ladite commissaire répond que le marché de la ferme se trouve déjà dans l'un des bâtiments et qu'il vend des produits qu'il cultive et organise des stages pour favoriser l'agriculture.

M. Ruyschaert estime que ces gens doivent bénéficier des outils de production pour améliorer leurs conditions de travail. Les bâtiments sont en mauvais état et nécessitent des rénovations. Il ajoute qu'il y a une réflexion à faire sur l'utilisation du parc.

Un commissaire demande s'il y a d'autres possibilités que cette ferme pour créer un espace socio-culturel ou une maison de quartier.

M. Ruyschaert répond qu'il y a un projet de maison de quartier à côté de l'école des Genêts. Ce projet pose aussi des problèmes, le lieu est moins calme, décentré et moins adapté à un usage multiple.

Un commissaire demande ce qu'il entend par un soutien aux activités agricoles et s'il parle d'une aide financière.

M. Ruyschaert répond qu'une partie du soutien consisterait à rénover les bâtiments et une autre à leur donner une partie du parc qui appartient à la Ville.

Un commissaire demande si tous les bâtiments hormis l'ancien pressoir appartiennent à l'Etat.

M. Ruyschaert répond que oui et que la cour et la fontaine appartiennent aussi à la VdG.

Ledit commissaire demande s'il serait satisfait que la CCSJ ne s'occupe que de la question du bâtiment qui appartient à la Ville.

M. Ruyschaert répond que oui à condition que la VdG soit exigeante et qu'elle ne se laisse pas faire. Le projet doit être cohérent et ne pas s'arrêter au refus de vendre du Canton.

Il demande s'il y a des locataires dans les bâtiments et s'ils resteront si un projet y prend place. Il demande si le fait qu'ils restent posera problème.

M. Ruyschaert répond qu'il n'y a pas vraiment de locataires à part la SARL. Mais ce qui pose problème actuellement tourne autour d'enjeux entre les locataires partants (M. Marty qui a hérité du bail de la ferme), l'Etat et les baux à reprendre. Or M. Marty est parti et la bâtisse est vide. La SARL veut la reprendre mais les enjeux et les besoins ne le permettent pas vu la surface du bâtiment. Cela pose des problèmes réels et des discussions ont lieu entre les différents acteurs et ne sont pas forcément faciles. Il faut donc que le débat se politise et vise à chercher ce que l'on veut privilégier sur cet emplacement du Canton au cœur de la Ville de Genève. Que cela soit une urbanisation totale ou la mise en avant d'enjeux socio-culturels ou agricoles.

Un commissaire partage l'enthousiasme de M. Ruyschaert pour rendre public un espace non utilisé. Il demande quel a été le but des rénovations partielles et si tous les bâtiments ont besoin d'être rénovés.

M. Ruyschaert répond qu'il faut demander à l'Etat. Ils ont réalisé des travaux de façades plus qu'autre chose, probablement parce qu'il s'agit d'un bâtiment classé au patrimoine. Mais l'ensemble doit être rénové.

Une commissaire demande si une estimation du coût du projet a été faite.

M. Ruyschaert répond que non. Estimer ce coût doit être le résultat d'un processus qui englobe toutes les questions et populations et fixe des priorités. Il estime que l'on devrait parler d'investissement plus que de coût car le quartier est en ébullition et vit des problèmes avec ses jeunes par exemple. La dynamique doit changer et ce projet pourrait le permettre.

Un commissaire demande s'il y aurait un intérêt à ne rénover que l'ancien pressoir.

M. Ruyschaert répond que oui mais cela n'empêche pas la nécessité d'avoir une discussion de fond sur l'allocation des moyens.

Discussion et propositions d'auditions

Un commissaire propose la SARL Ferme de Budé qui utilise les espaces. Il suggère de faire cette audition sur place.

Un commissaire propose M^{me} Kitsos pour connaître ses projets dans le secteur.

Ferme de Budé SARL

L'audition est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (PLR).

M^{me} Kitsos

L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 18 novembre 2021

Audition de M. Zulauf et de M. Fiore-Donno, représentant la ferme de Budé

M. Zulauf explique que les activités de la ferme de Budé se répartissent en trois volets: le marché avec l'aspect commercial (fréquentation moyenne de 1000 personnes par semaine), l'agriculture (10% des aliments vendus proviennent du jardin, la production du jardin représentant des recettes de 155 000 francs entre janvier et aujourd'hui, avec par exemple 2,25 tonnes de tomates, 1,3 tonne de salade, 2,25 tonnes de courgettes, etc.) et enfin les visites qui composent l'aspect pédagogique. Ces visites sont majoritairement organisées pour des enfants (2000 par an) mais aussi pour des EMS ou des groupes de particuliers. Tout est décliné autour de deux axes directeurs: le bio et le local.

M. Fiore-Donno: la surface du jardin est de 3500 m² où sont cultivés 80 variétés et 35 légumes différents dans le respect du cahier des charges du label Bourgeon Bio. La ferme accueille aussi des stagiaires et bénévoles (5 à 10 par an pour 3 à 6 mois), dont principalement des futurs étudiants de l'HEPIA, des jeunes déscolarisés ou en quête d'une vocation et des réfugiés. Par ailleurs, le jardin est en développement et il est prévu entre autres de planter des arbres fruitiers d'ici à 2022. Un soin tout particulier est accordé aux aspects de biodiversité et de durabilité, tout en répondant aux exigences de productivité afin que la vente des produits du jardin couvre ses besoins financiers (salaires et frais).

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la proximité avec la ville pose des problèmes, notamment en matière de pollution.

M. Fiore-Donno répond qu'il ne peut pas donner d'éléments quantifiés, mais il semble que les résultats des analyses du sol soient analogues à ceux du reste des terres agraires du canton. Le seul problème réel est la déprédation causée par les renards, les chiens mais aussi les enfants qui fréquentent les écoles voisines et ne respectent pas forcément les plantations. C'est aussi une des raisons qui font qu'il craint la création d'une maison de quartier au sein de la ferme de Budé.

M. Zulauf ajoute que la proximité avec la ville présente aussi des avantages à l'image du partenariat de la Ferme et de JB Jardins qui entretiennent le parc voisin. En effet ces derniers amènent les déchets organiques très utiles à la Ferme. Il ajoute aussi que ce type de fermes urbaines sont un modèle économique intéressant actuellement car les surfaces sont restreintes mais très denses et requièrent peu de mécanisation. Les rendements sont par ailleurs relativement élevés par rapport à la surface.

Une commissaire rebondit sur le fait que M. Fiore-Donno craint la présence d'une maison de quartier et demande si l'implantation ne pourrait pas être bénéfique. Elle estime que cela permettrait aux enfants de découvrir l'agriculture et de les sensibiliser à une nutrition équilibrée.

M. Zulauf répond que la Ferme a déjà mis sur pied un programme de ce type destiné aux enfants. Mais ils manquent déjà de place sur le site pour pouvoir travailler et si une maison de quartier prenait place dans des locaux dont ils ont besoin, cela serait contre-productif pour tout le monde puisqu'ils ne pourraient pas exploiter adéquatement les lieux. De plus, il craint que la présence d'une maison de quartier ne porte à confusion entre domaine privé et domaine public. Enfin, il n'est pas contre l'idée, mais dans un bâtiment externe à ceux de la Ferme et si les enfants sont cadrés.

Un commissaire demande depuis quand M. Marti est parti et de quels locaux ils auraient besoin.

M. Zulauf répond qu'il est parti il y a deux mois et qu'ils auraient besoin de tous les locaux dans l'idéal.

Il en profite pour faire visiter les bâtiments à la commission.

Il explique qu'ils utilisent la maison des saisonniers pour ranger leur matériel, leurs outils et certaines pièces comme vestiaires mais toutes les pièces sont petites et cela complique le stockage.

Quant à la maison, il explique que la motion proposant la création d'une maison de quartier dans ce bâtiment ne leur a jamais été présentée et que le projet a avancé à leur insu alors qu'ils sont locataires d'une partie des locaux. Ils utilisent les pièces du rez-de-chaussée pour stocker des outils, les légumes, pour nettoyer la production, etc. Le premier étage est habitable mais n'est pas sûr et des travaux d'urgence sont en cours.

Il précise que depuis le départ de l'ancien locataire, le Service cantonal de l'agriculture a émis la volonté de rassembler les trois baux (maison, maison des saisonniers et grange) pour créer un ensemble destiné à une ferme urbaine complète et fonctionnelle sur le même modèle que les projets du Lignon ou de Bernex par exemple. Il mentionne que le but de créer des fermes urbaines est de créer un lien entre ville et campagne ainsi que de se poser en ambassadeurs auprès des agriculteurs pour valoriser leurs produits en leur permettant de vendre des quantités en adéquation avec leurs volumes de productions (que de grands distributeurs ne veulent pas). Rassembler ces trois baux en un permettrait enfin de développer d'autres projets en profitant de l'ensemble des infrastructures et en améliorant ce qui existe déjà. Le but serait aussi de développer des projets sociaux avec comme fil conducteur l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, il remarque que la motion ferait doublon avec ce qu'ils font déjà.

Visite du magasin

Enfin, dans la cour à l'arrière du magasin, se trouvent un conteneur frigorifié pour entreposer des légumes, une tente où les collaborateurs mangent tous les jours, été comme hiver, un conteneur où ils cuisinent et des toilettes sèches. Il précise que ces derniers espaces extérieurs sont présentés comme vides ou sous-utilisés dans la motion M-1556, ce qui n'est pas le cas. Il explique ainsi qu'ils manquent cruellement d'infrastructures et de place et que les membres de l'association des habitants qui portent ce projet ont fait opposition aux travaux de couvert qu'ils envisageaient de réaliser pour gagner en confort. Il précise que

l'association qui soutient ce projet de maison de quartier n'a jamais soutenu les fermes urbaines et qu'ils les ont malmenés.

M. Fiore-Donno précise qu'il serait bénéfique qu'ils puissent occuper la partie habitable de la maison car il y a des animaux dont il faut s'occuper, des collaborateurs ou stagiaires à loger et de l'entretien à réaliser. Cette proximité permettrait donc une plus grande flexibilité et de meilleurs résultats.

Une commissaire demande si tout ce que la motion propose est déjà réalisé.

M. Zulauf répond que oui, la motion fait doublon.

Ladite commissaire demande s'ils reçoivent une subvention de la Ville. Elle demande quand M. Marti est parti et quand il a vidé la maison.

M. Zulauf répond qu'il est parti il y a deux mois et que La ferme de Budé ne reçoit aucune subvention.

Un commissaire demande si le bail pour la maison leur était déjà accordé avant le début des travaux.

M. Zulauf répond que oui, mais que des travaux urgents doivent avoir lieu rapidement car l'étage représente un danger mineur mais existant.

Un commissaire demande comment ils envisagent le développement de l'accueil des enfants s'ils obtiennent ces locaux.

M. Zulauf répond que la maison permettra de stocker du matériel et de développer des activités (comme une miellerie) mais elle offrirait surtout la capacité d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions qu'actuellement. Quant aux visites, il y a déjà 2000 enfants qui en bénéficient par an. D'une part grâce à l'association l'Ecole à la Ferme (qui bénéficie d'une subvention annuelle fixe par la Confédération peu importe le nombre de visites et à laquelle s'ajoute un montant de 5 francs par élève que la Ferme demande) et d'autre part grâce à l'association MA-Terre et son programme compatible avec le DIP qui vise à ce que tous les enfants genevois visitent au moins une fois une ferme durant leur scolarité.

M. Ansaldi précise au sujet de MA-Terre que l'association vise tous les publics dans tous les domaines, de la production à l'économie en passant par la santé, la culture et le social. Par ailleurs elle est au bénéfice d'un contrat de prestation avec le DIP qui permet aux enfants de profiter de ces projets sans avoir à ajouter de contribution.

Il ajoute qu'il est important que la Ferme bénéficie de la maison et surtout de la partie habitable car il faut que les exploitants de la ferme vivent sur place, autant pour l'aspect pratique que cela représente que pour incarner le lieu et lui donner une identité.

Un commissaire demande combien d'élèves visitent la ferme par année.

M. Zulauf répond 2000 et que deux employés (pas à plein temps) sont en charge de ce programme.

Séance du 25 novembre 2021

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical est très loin d'être à son premier texte sur comment essayer de prendre un bien qui ne nous appartient pas pour effectuer un projet sur la ferme de Budé. La visite faite la semaine dernière était d'une richesse absolue. Il s'agit d'une association mise en place il y a onze ans et qui fait un travail merveilleux, qui emploie 25 personnes et qui reçoit 2000 jeunes par année. Ce texte reprend tout ce que cette association fait déjà et tout cela sans coûter le moindre sou car ce domaine appartient à Genève, qui est d'une richesse grandiose. Il n'y a que quatre fermes urbaines à Genève et c'est important de les préserver. Ce sont des personnes ennuyées depuis des années car d'autres souhaitent s'appropriier les biens qu'ils exploitent. Le Parti libéral-radical ne votera donc pas ce texte et trouve dommage que peu de gens connaissent vraiment leur manière de travailler. Elle s'est aussi amusée cette semaine à sélectionner quelques produits vendus à la ferme et aller comparer les prix à la Migros et à la Coop. Force est de constater que certains produits de la ferme de Budé sont même moins chers que certains produits bio de la Coop, et c'est local donc c'est difficile de trouver mieux au niveau nutritionnel. Le Parti libéral-radical n'acceptera donc pas ce texte et souhaite vraiment que l'acharnement cesse sur ces personnes exceptionnelles.

Un commissaire du Parti socialiste explique que cette motion ne va donc pas dans le sens des besoins des agriculteurs de cette ferme urbaine. Il refusera donc cette motion.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve que cette visite était très instructive, et ce projet de ferme avait du sens car l'endroit est situé dans un quartier dense et permet à la population de respirer et sortir de l'ordinaire. Le Parti démocrate-chrétien ne votera donc évidemment pas en faveur de cette motion.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche a été séduit par cette visite et refusera cette motion.

Un commissaire annonce que les Verts refuseront aussi cette motion, dont les signataires sont des nouveaux élus. Ils ont sûrement rédigé cette motion dans le feu des débuts mais la réalité montre qu'il est impossible de monter un projet à cet endroit qui est un lieu de sociabilité.

L'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical trouve que cette ferme est le poumon de ce quartier et qu'il paraît évident de préserver ce projet.

La motion M-1556 a été refusée par 13 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 PLR) et 1 abstention (MCG).